

Le Temps / Sortir
1002 Lausanne
021 331 78 00
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 32'266
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 9
Surface: 46'873 mm²

Non à l'ubérisation et à la disruption des jeux d'argent

OPINION

Le 11 mars 2012, la population suisse s'est exprimée à une majorité écrasante de 87% des votants en faveur de l'inscription dans la Constitution fédérale de l'exigence d'utilité publique dans le secteur des jeux d'argent. Ce plébiscite presque unique dans son ampleur ne laisse aucune place au doute et clarifie une volonté des électeurs suisses de placer définitivement le secteur des jeux d'argent hors de la sphère du commerce ordinaire.

Ce positionnement des jeux d'argent en Suisse n'est pas une manifestation du génie helvétique, ni un Alleingang qui nous distinguerait de la pratique universelle en la matière. Dans le monde entier, la règle est la même: les jeux d'argent doivent être organisés, régulés et contrôlés au moyen de lois et de règlements qui dérogent aux règles en usage dans les autres secteurs de l'économie. Les raisons de cette exception aux règles du libre-échange tombent sous le sens et s'imposent afin de protéger la population et particulièrement les mineurs du jeu excessif, des risques de blanchiment ou d'autres activités criminelles que la rentabilité importante des jeux d'argent attire.

Mais le génie helvétique s'est tout de même exprimé et cela bien avant 2012, lorsqu'il fut décidé, au début du XXe siècle, de consacrer directement cette utilité publique à l'action sociale, à la culture, au patrimoine, à l'éducation ou encore au sport. En conséquence de quoi, entre loteries, paris sportifs et casinos, l'exploitation légale, contrôlée et responsable des jeux d'argent en Suisse génère bon an, mal an près de 1 milliard de francs de revenus pour l'AVS et l'utilité publique.

D'aucuns argumentent bien sûr de «l'immoralité» des jeux d'argent et des «problèmes éthiques» posés par le financement de la culture par les bénéfices des loteries. Il faut à ce sujet n'entretenir aucune naïveté; la pra-

tique des jeux d'argent est ancienne, elle se manifeste de mille façons au cours des âges et sur tous les continents et aucune prohibition n'a jamais pu stopper une activité qui s'épanouit hors des sentiers de la légalité si elle n'est pas organisée et surveillée.

Cette vérité résonne d'autant plus fort au siècle d'Internet, de la numérisation et de la mobilité connectée. Quant au financement de la culture et de tant d'autres projets éminemment d'utilité publique que permettent les

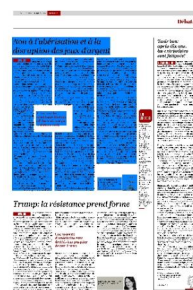
Il faut que les opérateurs illégaux offshore n'aient pas le dernier mot!

benefices des loteries, qui pourrait se substituer à cette manne si elle venait à disparaître, tarie par la morale et les bonnes intentions? Certainement pas les deniers publics dans des secteurs tels que la culture ou le soutien du sport au moment où les contributions publiques dans ces domaines sont à la peine d'où qu'elles viennent, Confédération, cantons ou communes. Pas davantage ceux qui furent les grands et les petits mécènes et sponsors de la culture et du sport suisse; en dehors des très grands événements, ceux-ci consacrent leurs ressources en raréfaction à des supports de communication qui peuvent se vendre à l'international, bien loin donc de nos fanfares, troupes de théâtre ou clubs de sport populaire!

Tout serait donc, si ce n'est pour le mieux, en tout cas pour l'optimum dans le meilleur des mondes si la grande chimère de la «disruption», flanquée de sa collègue «ubérisation» ne s'était invitée à

la table fédérale de la révision de la loi sur les jeux d'argent!

Pour ce que j'en comprends, les acteurs qui se réclament de cette économie disruptive ou de partage fondent leur



Le Temps / Sortir
1002 Lausanne
021 331 78 00
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 32'266
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006
Page: 9
Surface: 46'873 mm²

légitimité économique, à défaut de juridique, sur les avantages dont profitent les consommateurs en termes de prix plus bas ou de nouveaux produits et services. Les autres acteurs bénéficiant de la nouveauté étant bien sûr eux-mêmes; les nouveaux opérateurs de cette économie!

Dans le domaine des jeux d'argent, il est malheureusement bien difficile d'innover et de proposer une véritable nouveauté et l'examen de la réalité est fort éclairant. Les paris sportifs sont, avec le poker et les casinos, les fers de lance des opérateurs offshore qui, via notamment les smartphones, envahissent des marchés pour lesquels ils ne sont pas autorisés, dont la Suisse. Mais en termes de paris, les matches et événements proposés sont les mêmes que ceux qui figurent dans l'offre de la Loterie romande! Nous jouons tous sur les mêmes compétitions, les mêmes matches, les mêmes athlètes et les mêmes événements. Nulle innovation à l'horizon, il s'agit d'être comme partout le meilleur pronostiqueur... Les règles du poker sont universelles, et les machines à sous virtuelles toutes tellement semblables!

Les lotos du type Euro Millions sont quant à eux objets de la disruption ultime: le parasitage. Des sites tel Lottoland.com proposent tout simplement de jouer, totalement illégalement, à Euro Millions en pariant sur les résultats de notre jeu. Pas d'organisation de jeu, pas de publicité, pas de points de vente, pas de personnel, pas de frais... mais pour le joueur les mêmes gains qu'au jeu officiel. Et ça marche, comprenez qui pourra!

Quant au prix de la prestation, s'il peut être plus bas, ce n'est pas par la grâce du génie des disrupteurs, mais simplement parce que loin de la Suisse, il n'y a point d'exigence de constituer des bénéfices pour l'utilité publique de

la communauté de notre pays et donc moins de charges! Pas de mesures de protection des mineurs et de la population vulnérable, moins de charges!

Bref le génie de la disruption se résume ici à la compréhension et à l'instrumentalisation d'un épouvantail; la perte de l'accès à Internet, ouvert, sûr et stable. Instrumentalisée à l'encontre de ces derniers mois, cette crainte infondée a pénétré le parlement fédéral au point de remettre en question les blocages des sites de jeux d'argent offshore illégaux prévus dans le projet de loi sur les jeux d'argent en cours d'examen. Si, comme nous le souhaitons, le Conseil national suit le Conseil des Etats et adopte le projet de loi et ses mesures de blocage, en aucun cas l'accès à Internet, son ouverture et sa stabilité ne seront remises en question.

Le nouveau dispositif légal qui sera alors en vigueur permettra seulement de perpétuer, dans le contexte technologique du XXI^e siècle, un modèle d'exploitation des jeux d'argent qui restera protecteur des populations vulnérables, moderne et attractif tout en générant des milliers d'emplois en Suisse. Tout cela entièrement au service d'une idée moderne et populaire, l'utilité publique au service de la culture, de l'action sociale, de l'AVS et du sport. Les perdants? Pas les consommateurs suisses, ni les joueurs, ni les bénéficiaires de l'utilité publique, ni les assurés AVS que nous sommes; un seul groupe: les actionnaires des opérateurs illégaux offshore! ■

JEAN-LUC MONER-BANET
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA
LOTTERIE ROMANDE ET PRÉSIDENT
DE LA WORLD LOTTERY
ASSOCIATION

